



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°224

Le télétravail ... subi ... en crise !!!

Quels que soient les secteurs d'activité, le télétravail est de moins en moins respecté malgré les injonctions du gouvernement. Outre le fait que certains employeurs en usent et en abusent de manière dégradée, un certain nombre d'études montrent des problématiques qu'à ce jour, rien ne vient solutionner.

Ainsi selon l'étude MH, seuls 31% des salarié.e.s le pratiqueraient en décembre 2020 contre 44% en juin 2020. Il concernait 30% des salarié.e.s avant la pandémie. C'est en quelque sorte un retour à la normale...alors que la pandémie est loin d'être vaincue. Cependant, le nombre de jours télétravaillés reste nettement supérieur au taux moyen pratiqué avant la pandémie : 3,6 jours par semaine contre 1,6 jour par semaine.

Le télétravail à 100% concerne désormais 45% des salarié.e.s contre 52% en mai 2020. Et 26% de télétravailleurs estiment que cette pratique a eu des conséquences sur leur santé psychologique. 43% des managers déclarent même avoir des difficultés à gérer la fragilité de ces dits salarié.e.s. D'ailleurs, la satisfaction vis-à-vis du télétravail affichait une note de 8/10 fin 2019 pour tomber à 7,2/10 en décembre 2020 selon le baromètre MH.

Le baromètre montre que « *le collectif agit sur l'engagement et le bien-être des salariés* ». Ainsi, 56% des télétravailleurs se sentent plus engagés quand ils travaillent sur site. 61% ont le sentiment d'y être plus efficaces. 59% des salarié.e.s vont au bureau pour aussi partager un moment de convivialité. Ils sont 77% pour la branche d'âge 18-24 ans. L'étude d'IPSOS, pour Welcome to the jungle, note le sentiment d'isolement prégnant pour les télétravailleurs à temps complet. Ils sont 47% à l'exprimer avec force.

Par ailleurs, l'écrasante majorité des salarié.e.s s'interroge, 89% affirment que le respect de l'équilibre vie privée-vie professionnelle est déterminante. Mais celle-ci est dans ce cadre difficile à mettre en œuvre. La surcharge de travail reste bien évidemment la première cause de déséquilibre (48%). Enfin, pour 9 salarié.e.s sur 10, c'est le salaire qui pose problème, lié au contexte de crise économique et social.

Enfin, une étude publiée dans le journal « *Le Parisien* » note que c'est parce que le télétravail représente un réel surcoût pour le salarié que ce dernier s'en détourne toujours un peu plus. Ce surcoût varierait entre 150 à 180 € par mois. La perspective que le télétravail puisse devenir obligatoire quelques jours par semaine en 2021 inquiète déjà 30% des salarié.e.s interrogé.e.s.

A l'évidence, le télétravail subi, dans l'urgence ... s'effectue dans ces conditions dégradées. Et l'Accord National Interprofessionnel signé en 2020 est loin de répondre aux problématiques soulevées ... bien au contraire. C'est pourquoi, la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes a travaillé depuis des années sur des propositions ... qui, elles, répondent concrètement aux préoccupations des salarié.e.s. Nous entendons faire le nécessaire pour que nos revendications soient prises en compte.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes